

Châtillon, le 07 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN
Jeudi 26 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-SIX SEPTEMBRE À VINGT HEURES, les membres composant le conseil du quartier Maison Blanche-Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de dix, à l'espace maison blanche, en présence du public et sous la présidence de M. JACQUOT Stéphane, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 16 septembre 2024.

Présents : M. JACQUOT Stéphane, Mme AVCI Annick, Mme DALI Rachida, M. DESTREMAU Jean-Baptiste, Mme KITZINGER-LUTTENBACHER Catherine, Mme OCAMPO Angie, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François, Mme SKALSKI Audrey, Mme WAHL Laura, Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire
M. HANAFI Akram, Directeur des Relations avec la population, de la Démocratie locale et de la Vie associative

Invitée : Mme DORFIAC Elodie, 1ère adjointe en charge de la Transition écologique, Urbanisme, Espaces verts et Mobilités.

Absent(e)s excusé(e)s : M. ATTAL Denis, M. BARROIN Hervé, M. MASSE Cédric, M. TEMPLERAUD Franck

Absent(e)s : Mme SALMI Faiza, M. ZARIOUHI Saïd

Déroulé de la séance :

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2024
- 2.Point de déplacement sécurité routière : rue Henri Gatot, D906, rue Pierre Semard
- 3.Point Education : Bilan de la rentrée.
- 4.Information sur l'ouverture du Burger King
- 5.Information sur l'espace sportif rénové en face de l'école Langevin-Wallon
- 6.Agenda des festivités et cérémonies à venir

M. JACQUOT salue les membres du conseil de quartier et le public. Il donne la parole à Madame Angie OCAMPO, co-présidente, qui fait l'appel des conseillers de quartier : nous avons 10 présents 3 excusés et 3 absents.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2024

M. JACQUOT annonce l'ordre du jour, en commençant par l'approbation du procès-verbal du 4 juin 2024, reçu par mail.

Aucune observation n'est formulée, aucune abstention. Le vote est unanime.

M. JACQUOT remercie Mme DORFIAC, première adjointe, pour sa présence. Elle va traiter le point concernant les Arues, un thème que de nombreux conseillers ont souhaité aborder.

M. JACQUOT reprend les questions qui ont été posées par les conseillers, notamment concernant le petit espace vert à côté du McDonald's, qui a été récupéré par la mairie afin d'y installer un petit square.

Une question est également posée au sujet du parking avenue de Paris, près de la Société Générale : il s'agit bien d'une zone de stationnement payant appartenant à la ville. Quelques difficultés d'éclairage à cet endroit ont été signalées et seront améliorées par la municipalité.

Il est rappelé qu'il est facile de contacter les conseillers de quartier via le site de la ville. Sur la page dédiée aux conseillers de quartier, vous trouverez un trombinoscope ainsi qu'un formulaire de contact pour aborder un sujet lors d'un conseil.

Ce sujet sera traité par la direction de la démocratie participative M. Akram HANAFI

Nous accueillons M. HANAFI, à qui il souhaite la bienvenue.

M. HANAFI se présente : Il a rejoint la direction générale des services de la ville de Châtillon à la mi-août, en prenant en charge toutes les questions relatives à la démocratie locale, à la relation avec la population et à la vie associative. Il reprend le relais de Mme Le Fur et se rend disponible pour répondre à toutes les interrogations, en collaboration avec les élus. Son objectif est de développer les conseils de quartier et d'être à l'écoute des habitants.

M. HANAFI interroge les conseillers de quartier et le public : *"Qui a l'application Mon Châtillon ?"*

M. HANAFI invite toutes les personnes présentes qui ne l'ont pas encore fait à télécharger l'application **"Mon Châtillon"**.

Il souligne qu'il s'agit d'une application très intuitive et simple à utiliser, qui permet de signaler toutes les problématiques rencontrées et de contacter les services municipaux rapidement.

Mme DORFIAC se présente à son tour : 1^{ère} adjointe à Maire, en charge des délégations relatives à l'urbanisme, à la transition écologique, aux mobilités et aux espaces verts.

Point sur la zone des Arues :

Mme DORFIAC, invitée par M. JACQUOT pour cette première partie de la réunion, prend la parole. Mme DORFIAC souligne l'importance de faire un point sur la zone des Arues. Certains conseillers connaissent déjà la présentation, qui a légèrement évolué ces derniers mois, mais le temps de l'urbanisme étant long, il est nécessaire de refaire un point.

Par ailleurs, certains membres sont nouveaux au sein de ce conseil de quartier, ce qui rend pertinent une mise à jour concernant l'avenir de ce sous-quartier, situé dans le grand quartier Maison Blanche, et plus particulièrement sur la future ZAC des Arues.

Mme DORFIAC projette un diaporama afin d'exposer la zone des Arues :

→ Celle-ci est un espace de forme rectangulaire, délimité par la rue Pierre Semard, la rue Henri Gatotot, le boulevard de la Liberté et l'avenue de la République, et traversé par la coulée verte.

Le quartier couvre une surface d'environ 11 hectares. Bien qu'il soit traversé par la coulée verte, pour les habitants, c'est un endroit, constitué essentiellement de béton et de bitume. Environ 90% de la zone est imperméabilisée, avec quelques rares poches pavillonnaires, mais elle se compose principalement d'ateliers artisanaux (casses, garages, entrepôts, etc.).

→ Il s'agit donc d'une zone d'activités à la fois hétérogène et peu valorisée, située le long des voies ferrées, en marge du reste de la ville. L'objectif de cette réunion est d'étudier la revalorisation complète de ce quartier qui s'étend sur 11 hectares.

→ Le périmètre opérationnel sur lequel intervient aujourd'hui la zone d'aménagement concerté (ZAC) a été lancé en novembre et officiellement déclaré en juillet. Il a été affiné pour en préciser les contours, en retirant certaines poches pavillonnaires périphériques situées en zone rouge. Plusieurs opérations ont récemment été livrées, notamment un bâtiment du Conseil départemental, constitué de bureaux relativement neufs.

Le périmètre initial, qui comptait 11 hectares, est passé à 7 hectares. Ce territoire a été divisé en trois zones, correspondant à trois phases de développement.

Les objectifs principaux :

- Transformer la zone industrielle actuelle en un quartier où l'on peut à la fois vivre, travailler et se déplacer, avec une réflexion approfondie sur les équipements publics, le paysage et l'aménagement, tout en favorisant une réelle mixité fonctionnelle. Ce quartier comprendra des commerces et des activités artisanales, des habitations conformément aux obligations de construction de logements imposées par la préfecture.

L'objectif est de développer un quartier attractif avec des espaces publics et une dynamique commerciale, assurant ainsi une transition vers une mixité fonctionnelle.

- Végétalisation du quartier : remettre de la végétation au cœur du quartier afin de créer un cadre de vie agréable. Un quartier « vert » devra offrir une qualité de vie en intégrant des espaces naturels dans le quotidien des habitants.

Sur les axes transversaux, des allées végétalisées seront recrées afin de favoriser les déplacements. Il est également prévu d'élargir fortement la coulée verte, actuellement trop étroite, en concertation avec le département.

Un grand espace public végétalisé sera créé au centre du quartier, constituant un lieu de vie et de rassemblement pour les habitants.

- Création d'un lycée à Châtillon : un des objectifs prioritaires est de réserver un emplacement pour la construction d'un lycée à Châtillon. Actuellement, les lycéens sont répartis entre plusieurs établissements : le lycée Monod à Clamart, saturé, ainsi que ceux de Châtenay-Malabry, Montrouge, Meudon, Le Plessis-Robinson et Paris. Certains élèves sont contraints de parcourir en moyenne 45 minutes pour se rendre au lycée, ce qui est inacceptable dans la première couronne parisienne.

L'obtention d'un lycée à Châtillon est l'un des combats avec l'équipe municipale qui est au cœur de notre campagne.

Pour se faire, la première étape est de réserver un terrain mis à disposition par la région, qui choisit ensuite d'inscrire ou non la construction d'un lycée sur ce terrain dans son plan de programmation.

Ce processus peut prendre entre 10 et 15 ans. Il existe très peu de réserves foncières, comme la zone des Arues ou celle de l'ONERA, mais le terrain est trop petit pour accueillir un lycée.

C'est pourquoi on peut envisager l'utilisation de la zone des Arues, en préservant l'équilibre de la ZAC. Cet espace est conçu pour être mis à disposition de la région Île-de-France en vue de la construction de ce lycée.

Quelques chiffres clés :

- Périmètre opérationnel : 7,2 hectares
- Surface cumulée des espaces publics : 2,7 hectares
- Taux de pleine terre : inférieur à 10 %, que l'on souhaite augmenter à presque 1/3.

Nous voulons végétaliser et désimperméabiliser ce quartier, car des mesures de chaleur ont été relevées à Châtillon. La zone des Arues est un des îlots de chaleur majeurs de la ville, et nous cherchons à réduire les températures dans ce secteur.

Mme DORFIAC présente des visuels illustrant l'idée : des constructions de venelles et d'allées séparant les maisons, inspirées de l'urbanisme de Châtillon. Les logements ne sont pas très hauts, mais sont conçus pour être ouverts, avec une bonne circulation de l'air. Il s'agit de logements traversants, donnant à la fois sur la coulée verte et sur des cœurs d'îlots très végétalisés.

Un cahier paysager et urbanistique a été élaboré en collaboration avec notre partenaire Vallée Sud Aménagement, qui détient la compétence administrative sur le territoire. Nous travaillons également à donner à ce quartier une identité forte, en lien avec Châtillon, notamment au niveau des matériaux, comme la brique, matériau emblématique, utilisé par exemple pour l'église rouge.

Ce projet s'inscrit dans la durée, avec un horizon de réalisation sur environ 12 à 13 ans.

→ *La première phase* a débuté avant les élections de 2020, près du campus Orange. À l'époque, l'objectif initial était de développer des bureaux, mais ce projet a été stoppé. Les parcelles sont désormais entre les mains des promoteurs avec lesquels nous travaillons pour construire des logements (environ 550 logements prévus entre 2025 et 2028). Les premiers permis devraient être déposés d'ici la fin de l'année. Il faut prévoir un délai de 18 mois à 2 ans entre l'obtention du permis de construire et le début des travaux.

→ *La deuxième phase* concerne la partie nord-ouest de la parcelle, où se trouvent plusieurs petites parcelles appartenant à des propriétaires privés. Vallée Sud Aménagement prévoit d'acquérir ces terrains pour y construire environ 650 logements, prévus entre 2029 et 2032.

→ *La troisième phase*, quant à elle, vise la construction de 400 logements supplémentaires, prévue entre 2033 et 2036. Les équipements publics se situeront dans les zones 2 et 3.

Nous devons atteindre les 25 % de logements sociaux, ce qui nous permettra de répondre aux objectifs de densification imposés par l'État, conformément à la loi SRU, (Solidarité et Renouvellement Urbain) et de réaliser à terme ces équipements publics.

Entre 2020 et 2022, de nombreuses études et concertations ont été menées par la ville et Vallée Sud Aménagement. Ces consultations publiques ont pris la forme d'ateliers de travail, de balades urbaines et de communication interpersonnelle. Tous les riverains de la zone ont été rencontrés individuellement par nos équipes pour un accompagnement tout au long de cette période.

Entre 2022 et 2024, la ZAC a été créée. L'autorité environnementale a émis un avis favorable le 2 novembre 2023, suivi d'un avis favorable de la commissaire enquêtrice, suite à une enquête publique le 11 avril 2024, au cours de laquelle de nombreuses contributions ont été recueillies, et des questions ont été posées. Le dossier de création a été approuvé en conseil de territoire le 11 juillet 2024. Nous sommes aujourd'hui dans la phase de mise en œuvre, avec le dépôt des permis prévu d'ici la fin de l'année.

Les conseillers de quartier ont ensuite pris la parole pour poser des questions.

- Y a-t-il un lycée prévu sur Bagneux, pour les enfants de Châtillon ?

→ Réponse : Un projet de lycée est effectivement programmé à Bagneux, mais il n'a pas encore démarré. Un terrain a été réservé, et une partie des enfants de Châtillon y seront scolarisés, mais pas tous.

Mme DORFIAC précise qu'il y a trois ZAC en construction à Bagneux et que, compte tenu de la densification, ce futur lycée pourrait déjà être saturé à son ouverture.

- Sur la question des logements sociaux, la ville envisagerait-elle de dépasser les 25 % prévus, par exemple en visant 30 ou 35 %, afin de favoriser la mixité sociale.

→ Réponse : À ce jour, la ville n'a pas encore atteint les 25 % et paie des pénalités pour ce retard. L'objectif premier est donc d'atteindre ce seuil, mais il y a aussi des zones où nous irons au-delà, notamment dans un projet proche du métro, où nous prévoyons environ 40 % de logements sociaux, conformément aux objectifs de densification fixés par la préfecture pour les zones proches des transports. Cet objectif est un véritable bras de fer avec les promoteurs.

La municipalité vise à inclure 30 % de logements sociaux dans chaque prochaine opération immobilière. Dans la zone des Arues, l'État demande le respect de cet engagement et s'engage à nous aider dans le financement de ces logements.

Il est souligné que 70 % de la population en Île-de-France est éligible aux logements sociaux, y compris des jeunes ingénieurs ou des fonctionnaires. Mme DORFIAC travaille également sur l'accession sociale, qui permettra à des personnes éligibles au logement social de devenir propriétaires.

- Y a-t-il une hauteur maximum pour les immeubles ? Qui vous accompagne dans ce projet ? Comment envisagez-vous la négociation avec les petits artisans ?

→ Réponse : Au sujet de la hauteur des immeubles, elle est définie par le plan local d'urbanisme (PLU) en fonction des zones. Dans la ZAC, les hauteurs sont standard, avec des bâtiments allant de R+6 à R+8, et près des voies ferrées, des hauteurs pouvant aller jusqu'à R+12 ou R+14.

→ Réponse Vallée Sud Aménagement nous accompagne dans ce projet pour les études techniques et l'acquisition des parcelles. Nous travaillons en étroite collaboration, en nous réunissant régulièrement dans le cadre d'ateliers.

→ Réponse : Concernant les artisans, l'idée est de maintenir une activité artisanale dans la zone, en privilégiant la réimplantation d'un certain nombre d'artisans qui souhaitent rester. La négociation se fait individuellement, gérée par les équipes de Vallée Sud Aménagement. Il est précisé qu'il s'agit de PME, telles que des garages, et que les négociations sont complexes, car il faut leur proposer des solutions attractives. Cependant, il n'y a aucune urgence, et nous prenons le temps d'organiser leur accompagnement.

Le PLU fixe des plafonds de hauteur en fonction des zones dans la ZAC, et une variété de volumes a été présentée lors d'un diaporama, dont certaines planches restent accessibles dans le Châtillon info du printemps dernier.

Nous avons significativement durci les règles du PLU concernant la manière de construire, notamment en augmentant le pourcentage d'espaces verts dans les projets collectifs, passant de 25 % à 40 %.

M. JACQUOT poursuit avec le terrain proche du Mc Donald sur avenue de Paris.

Mme DORFIAC précise que deux parcelles, précédemment abandonnées et appartenant au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, ont été rachetées cette année.

- L'une est située près d'un McDonald's, l'autre près du Square Jean Moulin à Châtillon. L'objectif est de transformer ces espaces en zones vertes et aménagées. Près du McDonald's, une aire de jeux pour enfants sera créée.
- La parcelle près du Square Jean Moulin restera un espace ouvert et végétalisé, avec des bancs et des arbres, permettant un accès libre pour les chatillonnais.
- Nous avons obtenu du département l'autorisation de procéder à l'élargissement des fosses d'arbres, c'est-à-dire retirer le bitume autour des pieds d'arbres afin de créer de larges bandes de massifs de fleurs. Cela permet non seulement de réduire la température ambiante, car la végétation, en plus de créer des espaces fleuris et verdoyants, favorise une meilleure respiration de l'air.
- Le département nous a également proposé de reproduire cette initiative à l'entrée du parking, en installant une sorte de barrière végétale sur les premières places de stationnement, ce qui embellirait l'entrée et apporterait une touche de verdure. Ce projet devrait être réalisé au cours de l'année.

2.Point de déplacement sécurité routière : rue Henri Gatinot, D906, rue Pierre Semard

M. JACQUOT continue sur le pont suivant :

La rue Henri Gatinot est passée à sens unique pour améliorer la sécurité aux abords de l'école Langevin Wallon, pour fluidifier la circulation et désengorger aussi l'avenue de Paris aux heures de pointe.

La municipalité précise que le retour des riverains est plutôt satisfaisant. Le sens interdit est respecté.

Il y a environ 15 jours, nous avons rencontré le directeur des services techniques à propos de la sécurisation d'une zone de circulation rue Pierre Semard. La vitesse des véhicules y est souvent excessive.

Des réflexions sont en cours pour améliorer la sécurité, et nous nous sommes engagés à revenir dans les deux mois avec des propositions. Parmi les solutions envisagées, nous pourrions installer des ralentisseurs ou des plateaux surélevés, notamment, avant la zone de l'école maternelle Langevin Wallon.

Lors de cette rencontre, une quinzaine à une vingtaine de riverains étaient présents.

L'objectif principal est de réduire la vitesse des véhicules, d'autant plus que la rue est déjà limitée à 30 km/h. Des aménagements vont donc être proposés dans ce sens comme interdire aux 3'5 tonnes de passer pour éviter la gêne pour les riverains.

M. JACQUOT remercie Mme DORFIAC pour son intervention.

3.Point Éducation : Bilan de la rentrée.

M. JACQUOT invite les conseillers de quartier et le public à revoir le conseil municipal où

M. JOUENNE adjoint à l'éducation a fait une intervention complète.

Il donne les informations suivantes :

- 25 élèves par classe en moyenne
- 1 Fermeture de classe à Langevin-Wallon maternelle.
- 1 fermeture de classe à l'école Langevin-Wallon élémentaire au lieu de 2, grâce à la mobilisation des parents d'élèves.

M. PFEIFFER'OVA souligne que contrairement à d'autres villes, la population scolaire maternelle de Châtillon a augmenté depuis l'année dernière, avec plus d'enfants en petite et moyenne sections. Cependant, malgré cette hausse d'effectifs à Châtillon, l'Éducation nationale réduit le nombre de postes d'enseignants, ce qui crée une situation incohérente et problématique pour les écoles locales.

→ Une pétition est en cours pour dénoncer une situation préoccupante. Une décision a été adoptée pour demander une amélioration, en particulier dans une école maternelle où la situation est aberrante. En effet, dans certaines classes, on compte jusqu'à 31 enfants. Des équipes pédagogiques réduites doivent gérer des groupes de 31 élèves, ce qui aggrave la crise. Il faudrait au moins une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) par classe, mais ce n'est pas le cas partout.

- Question : Y a-t-il une seule classe « RASED » qui va intégrer l'école Langevin-Wallon ou dans d'autres écoles ?
- L'intervention de M. PFEIFFER'OVA clarifie une confusion concernant le terme "RASED", qui désigne en réalité le Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté. Ce dispositif, bien que présent dans toutes les écoles, ne signifie pas qu'il y ait des intervenants dans chaque établissement. En fait, les professionnels interviennent en fonction des besoins spécifiques des enfants en difficulté.

→ En revanche, une classe UEEA (Unité d'Enseignement en École Ordinaire) a été ouverte à l'école Langevin Wallon. Cette classe peut accueillir jusqu'à dix enfants autistes, ce qui représente une première pour Châtillon. Ce dispositif permettra une intégration progressive des enfants autistes dans les classes ordinaires au fil de l'année.

Les enfants autistes participeront à des interventions en classe et auront l'opportunité d'échanger avec leurs camarades, ce qui sensibilisera également les autres élèves au handicap. Cette initiative est donc très positive, car elle favorise l'inclusion des enfants autistes dans un environnement scolaire adapté, avec un personnel qualifié pour les accompagner.

Bien sûr, le but est d'accueillir aussi des enfants de Châtillon puisque l'Éducation Nationale, en relation avec la MDPH, organise l'accès aux enfants dans ses classes.

M. JACQUOT aborde le sujet des nuisances sonores causées par les manœuvres de train au TECHNICENTRE SNCF.

Bien que la relation avec le TECHNICENTRE soit cordiale, nous n'avons pas obtenu de réponses positives malgré plusieurs invitations.

Les résidents du quartier sont directement impactés et nous avons sollicité la SNCF à plusieurs reprises pour aborder ces préoccupations.

Nous prévoyons de faire intervenir Madame la Maire pour qu'elle appuie notre demande d'invitation notamment pour le prochain conseil de quartier. Il est essentiel que le Conseil de quartier puisse faire entendre sa voix et obtenir des solutions.

4. Information sur l'ouverture du Burger King

M. JACQUOT donne les informations suivantes à propos du Burger King :

- Ouverture aux alentours de la mi-octobre. Il est important de préciser que, dans le passé, la ville n'était pas favorable à ce projet. Ce commerce a été vendu à un autre commerçant, et dans le cadre du droit commercial, il n'est pas possible de s'y opposer. Il tient également à rappeler qu'un conseil de quartier a été consacré à ce sujet et qu'il y a eu un débat public. Le groupe Bertrand a répondu à toutes les interrogations des conseillers et du public présents.

- Suite à ce conseil de quartier, il a été exigé l'adoption d'une charte d'engagement à l'égard de la ville de Châtillon pour l'utilisation de l'espace public qui a été signée par la représentante du groupe Bertrand. Comme l'avait souhaité les conseillers de quartier.
- Nous avons autorisé l'exploitation d'une terrasse pour plusieurs raisons. Cela permet non seulement d'entretenir l'espace, mais aussi d'encourager les clients à déjeuner ou dîner à l'extérieur, réduisant ainsi le risque de déchets laissés au sol.
La charte prévoit que l'établissement s'engage à nettoyer la terrasse, ainsi que l'espace devant le restaurant côté avenue Saint-Exupéry et Maison Blanche.
- De plus, nous avons encadré la question du stationnement pour les livreurs, en prévoyant une zone de livraison au début de la rue Pierre Sépard. Cela vise à éviter que les scooters et les livreurs ne stationnent près du restaurant Burger King.
La maire a pris un arrêté municipal qui interdit tous les livreurs d'attendre sa livraison autour du restaurant Burger King.

Ce qui est déjà le cas pour le restaurant Don 'air, au 80 avenue de Paris. Le stationnement des livreurs est interdit sur le trottoir.

Bien sûr, il est rappelé de faire, en cas de stationnement abusif des scooters, un signalement sur l'application « Mon Châtillon » ou d'alerter la PM.

Il faut savoir que Madame la Maire et tous les élus sont déterminés et seront très vigilants sur le sujet.

5.Information sur l'espace sportif rénové en face de l'école Langevin-Wallon

- Un conseiller souhaitant faire un point sur le sujet, s'interrogeait sur la mixité de cet espace ?
 - M. JACQUOT précise que cet espace est partagé autant par des filles que par des garçons, de tout âge.
Ce bel espace est une réussite. Tous les usagers se l'approprient en fonction des horaires et des activités proposées (basket, foot, ping-pong...)
À 17h30, on retrouve des familles sortant de l'école Langevin Wallon.
À 19h30, on retrouve des jeunes hommes qui jouent au foot.
Il y a également des soirées qui sont réservées au club sportif avec animateur. (Le club de futsal...)
- Quels sont les horaires de fermeture du parc ?
 - 22h00 en horaire d'été, et 21h00 heure d'hiver.

Cet été, nous avons donc décidé de réinvestir dans des mesures de sécurité en installant un filet au-dessus du terrain de football, afin de prévenir tout incident pour les riverains.

La municipalité fait intervenir un animateur du service jeunesse 3 à 4 fois par semaine en fin de journée pour s'assurer que tout se passe bien.

On envisage pour l'année prochaine une présence humaine plus importante, notamment plus d'animateurs pour accompagner et proposer les bonnes pratiques dans cet espace.

C'est un endroit fréquenté, qui est un succès auprès des familles mais aussi des enseignants de l'école Langevin-Wallon pour leur activité sportive.

Cette première année d'utilisation permet de tirer des conclusions et de mettre en place de nouvelles mesures dans le respect des riverains.

M. JACQUOT, la Police Municipale et le cabinet sont à la disposition des riverains pour trouver des solutions pour limiter certaines nuisances.

6. Agenda des festivités et cérémonies à venir

M. JACQUOT commence le point par aborder l'événement du quartier :

- L'inauguration à l'esplanade Robert Badinter, samedi 21 septembre, Cette cérémonie a fait la fierté de la municipalité, notamment en raison de l'impact de M. BADINTER, juriste célèbre pour son rôle dans l'abolition de la peine de mort sous la présidence de François Mitterrand. L'inauguration a été présidée par l'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Claude BARTOLONE. Il parle aussi des zones brumisateurs qui ont été installés dans la ville, du réaménagement de la place Robert Badinter où des familles viennent occuper les lieux avec leurs enfants. Un vrai espace de vie.
- À l'occasion de la brocante d'automne, le premier Salon de la Prévention et de la Sécurité sera inauguré à l'entrée du stade Guy Môquet. Cet événement réunira des professionnels du secteur qui présenteront des équipements de sécurité privée, ainsi que des dispositifs visant à renforcer la protection des domiciles. Les habitants sont invités à participer à des tables rondes et à rencontrer les exposants pour s'informer sur les solutions disponibles. La Police Municipale et la Police Nationale seront également présentes pour exposer leurs actions, notamment dans la lutte contre les cambriolages.
- La ville a été saluée par le préfet des Hauts-de-Seine pour la réduction significative des cambriolages, grâce à l'efficacité de la Police Municipale en collaboration avec la Police Nationale. Cette dernière est présente sur le marché deux semaines avant chaque vacance scolaire pour des opérations "tranquillité vacances", permettant aux habitants de faire surveiller leur domicile pendant leur absence.

M. MOUTON continue et présente la suite de événements

- A partir du 30 septembre : semaine Bleue (événement intergénérationnelles)

Octobre :

- 5 octobre : Fête des Saveurs
- 11 au 15 octobre : Festival des musiques du monde
- 13 octobre : Foulée Châtillonnaise (Octobre Rose)
- 22 octobre : Commémoration les fusillés de Chateaubriant
- 31 octobre : Halloween.
- 31 octobre : Don du sang (sur inscription)

Novembre :

- 9 novembre : Commémorations mort du général de Gaulle
- 11 novembre : Commémorations de la Victoire et de la Paix et hommage à tous les morts de la France
- 16 au 17 novembre : Festival We Game

Décembre :

- 01 décembre : Loto du Téléthon
- 13-15 décembre : Le marché de Noël (quartier du centre-ville)

Temps d'échanges avec les conseiller de quartier et le public :

Un conseiller de quartier remercie le travail remarquable de l'équipe municipale et du service de sécurité avec M. JACQUOT.

- Serait-il possible que vos équipes réalisent un bilan de la mise en place de la vidéosurveillance, en évaluant ce qu'elle a apporté à la ville en termes de sécurité, d'interpellations, afin d'avoir un rapport qualitatif et quantitatif qui permettra de démontrer le travail accompli pour le prochain mandat ?

- En 2000, la municipalité a hérité d'un système de vidéoprotection obsolète, avec 18 caméras, dont seulement 8 fonctionnaient, car il reposait sur une technologie radio inadaptée à une zone urbanisée.

Le matériel vieillissant a été remplacé par un système en fibre optique pour un coût d'environ 900 000 €, avec des subventions régionales, départementales et du ministère de l'Intérieur. Initialement sceptique sur la vidéoprotection, M. JACQUOT a été convaincu après une formation sur la sécurité. Il souligne l'efficacité de la vidéoprotection pour résoudre les enquêtes, réduire la délinquance, et améliorer la sécurité routière grâce à la vidéo verbalisation. Ce dispositif contribue à faire de la ville l'une des plus sûres de la région Île-de-France.

Nous avons réorganisé la Police Municipale en créant une direction de sécurité et de tranquillité publique. Le centre de supervision urbaine a été réaménagé et les opérateurs vidéo ont été repositionnés. Pendant le temps de pause de la Police Municipale de 3h à 7h du matin, la Police Nationale prend le relai en visualisant les images en direct depuis le commissariat de Montrouge, ce qui constitue un outil utile à la fois pour la prévention et pour l'élucidation des enquêtes.

Quelques exemples donnés :

- Le sens interdit situé devant l'école du Parc à Bagneux est régulièrement surveillé, car souvent non respecté. À ce jour, 10 infractions pour non-respect de ce sens interdit ont été verbalisées : 7 via la vidéo surveillance et 3 par des agents sur le terrain. Par ailleurs, 100 verbalisations ont été effectuées pour non-respect du stop devant l'école du Parc, grâce à des caméras qui permettent un contrôle réalisé par des agents assermentés et habilités. Ils peuvent suivre l'action, ils ont une vue globale et peuvent interpellier en direct les malfaiteurs. Comme par exemple les vendeurs de cigarettes qui sont pris sur le fait accompli et même les acheteurs qui prennent une amende de 135€.

Ces agents peuvent installer temporairement une caméra dans une zone à surveiller en cas d'infraction ou de cambriolage. Les images sont disponibles en temps réel et peuvent servir d'éléments de preuve. Cependant, les enquêtes nécessitent une réquisition d'un officier de police judiciaire et les enregistrements sont conservés pendant 14 jours et détruit par la suite par la CNIL. Il est important de noter qu'aucun citoyen lambda ne peut directement solliciter ces images auprès d'un commissariat.

- Concrètement vous dites que nous avons 54 caméras sur Chatillon, comment ça fonctionne ?

- Le CSU c'est le centre de supervision urbain, il y a des policiers municipaux qui visualisent en direct quand ils constatent une infraction. Le but de la vidéo surveillance c'est d'alerter les agents sur le terrain en cas d'infraction.

Une convention est passée entre la commune le ministère de l'intérieur et la police nationale pour que le commissariat de Montrouge est une vue sur les caméras. Ils peuvent surveiller à distance si tout se passe bien à Châtillon, avec le déport d'images.

Ils reçoivent les appels d'urgence en cas d'accident, ils vérifient les images avant l'intervention.

Auparavant un seul agent était derrière les caméras. Aujourd'hui, la nouvelle direction en charge de la sécurité veut un renforcement de la présence d'agents pour notamment couvrir l'amplitude horaire. Il y a notamment les agents en patrouille en journée et en soirée.

Les interventions ne se limitent pas à la sécurité routière, mais incluent également la prévention de la délinquance en général.

L'intervention d'un membre du public qui est aussi membre du Conseil syndical d'une résidence avenue de Paris située près du terrain multisport.

- Il remercie d'abord la mairie pour avoir résolu un problème lié aux ballons qui passaient par-dessus le terrain. Cependant, il aborde ensuite deux principales sources de nuisances pour les résidents. Le bruit (musique forte et continue, même avec fenêtres fermées) et les intrusions nocturnes (des gens jouent et consomment des drogues sur le terrain à des heures tardives, parfois jusqu'à 3 h du matin). Il explique qu'il a souvent dû appeler la police, mais il est tombé sur des répondants.

- En réponse, la mairie reconnaît ces problèmes et s'engage à renforcer la vigilance de la police municipale. Concernant le bruit, la mairie propose des solutions comme l'installation de panneaux interdisant la musique forte et envisage une meilleure régulation des horaires d'ouverture du terrain, tout en rappelant les contraintes d'une ville dense où il est difficile d'éliminer totalement les nuisances sonores. Les deux parties concluent sur la nécessité de trouver un équilibre entre l'utilisation du terrain et la tranquillité des résidents.

Prochaine date du conseil : Jeudi 6 février 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h00

Adjoint à la Maire

Co-présidente

JACQUOT Stéphane

OCAMPO Angie